



ROSNY
SOUS-BOIS

COMPTE 2 ADMINISTRATIF 0 2 3

RAPPORT DE PRÉSENTATION
Conseil municipal du 24 juin 2024

TABLE DES MATIÈRES

PROPOS INTRODUCTIF.....	4
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023	5
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	7
Les dépenses de fonctionnement.....	8
Chapitre 012 – Les charges de personnel.....	8
Chapitre 011 – Les charges à caractère général.....	9
Chapitre 065 – Autres charges de gestion.....	10
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	10
Les recettes de fonctionnement	10
Chapitre 013 – Atténuation de charges.....	11
Chapitre 70 – Produits des services et des ventes diverses	11
Chapitre 73 – Impôts et taxes.....	11
Chapitre 74 – Dotations et participations	13
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	14
Chapitre 77 – Produits exceptionnels.....	14
LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	16
Les dépenses d'équipement.....	16
Les recettes d'investissement	17
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	18
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées.....	19
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	20
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières.....	20
Chapitre 45 – Comptabilité distincte rattachée	20
SYNTHÈSE	21
ANNEXES	23
L'évolution de l'épargne.....	24
Glossaire	25

PROPOS INTRODUCTIF

Le compte administratif 2023 retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la Ville entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023 dans le cadre du budget 2023 acté par arrêté préfectoral en date du 8 juin 2023 et modifié trois fois en cours d'année par les décisions modificatives votées le 26 juin 2023, le 30 septembre 2023 et le 16 novembre 2023.

Les résultats 2023 présentés dans ce rapport ont fait l'objet d'une reprise anticipée à l'occasion du vote du budget primitif 2024.

Le 30 mars 2023, le conseil municipal n'a pas adopté le budget primitif 2023 tel que présenté alors :

- **Section de fonctionnement : 86 053 575 €**
- **Section d'investissement : 40 789 324 €**

La proposition s'équilibrait alors en dépenses et recettes à hauteur de 126 842 899 €.

Conformément à l'article 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), cette non-adoption du budget primitif 2023 a contraint le préfet à saisir la Chambre Régionale des Comptes (CRC) qui, dans le mois qui a suivi, et par un avis public, a formulé des propositions pour le règlement du budget primitif 2023. Les conclusions de cet avis ont été reprises par le préfet dans son arrêté du 8 juin 2023 portant budget primitif.

La reprise anticipée du résultat de fin d'exercice 2022 a été actée par le même arrêté. L'affectation définitive du résultat 2022 a été votée en séance du 26 juin 2023 comme suit :

- **Résultat final positif cumulé de 8 565 577.47 € faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 7 098 919.22 € et un excédent d'investissement de 1 466 658.25 €**

Le budget primitif 2023 a été enregistré pour un montant équilibré en recettes et en dépenses de 146 084 932 € décomposé comme suit :

- **Section de fonctionnement : 93 152 494 €**
- **Section d'investissement : 52 932 438 €**

Le compte administratif et le compte de gestion – tenu par le comptable public – étant adoptés simultanément, le conseil municipal peut constater la parfaite concordance des résultats pour les parties communes à ces deux documents.

Ces derniers sont conformes aux inscriptions réalisées par anticipation au budget primitif 2024 :

- **Excédent de la section de fonctionnement : 11 104 624,96 €**
- **Déficit de la section d'investissement : - 12 834 010,84 €**

Soit un résultat 2023 d'un montant cumulé de – 1 729 385,88 €.

L'affectation des résultats est explicitée en partie 1 du présent rapport.

Ce rapport d'accompagnement vient en complément du document budgétaire et comptable officiel remis à chaque conseiller municipal qui suit, lui, une forme et une maquette officielles à laquelle il n'est pas possible de déroger.

An aerial photograph of a city street scene. In the foreground, a modern building with a curved glass facade is visible. To its left is a traditional white building with many windows and balconies. The street below has a crosswalk and several parked cars. A large, solid blue graphic shape, resembling a stylized 'L' or a corner, is overlaid on the right side of the image. The text 'RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023' is centered over the glass building.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023

Plusieurs étapes aboutissent à la détermination des résultats. Les résultats de l'année sont agrégés avec ceux des années antérieures. Il convient ensuite d'y ajouter le solde des restes à réaliser (« reports »).

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2023	Excédent	11 104 624.96 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	7 098 919.22 €
Résultat comptable cumulé	Excédent	18 203 544.18 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2023	Déficit	12 834 010.84 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	1 420 908.72 €
<i>Résultat comptable cumulé avant reprise du boni</i>	<i>Déficit</i>	<i>11 413 102.12 €</i>
Boni de liquidation Forum Grand Paris	Excédent	519.76 €
Résultat comptable cumulé	Déficit	11 412 582.36 €

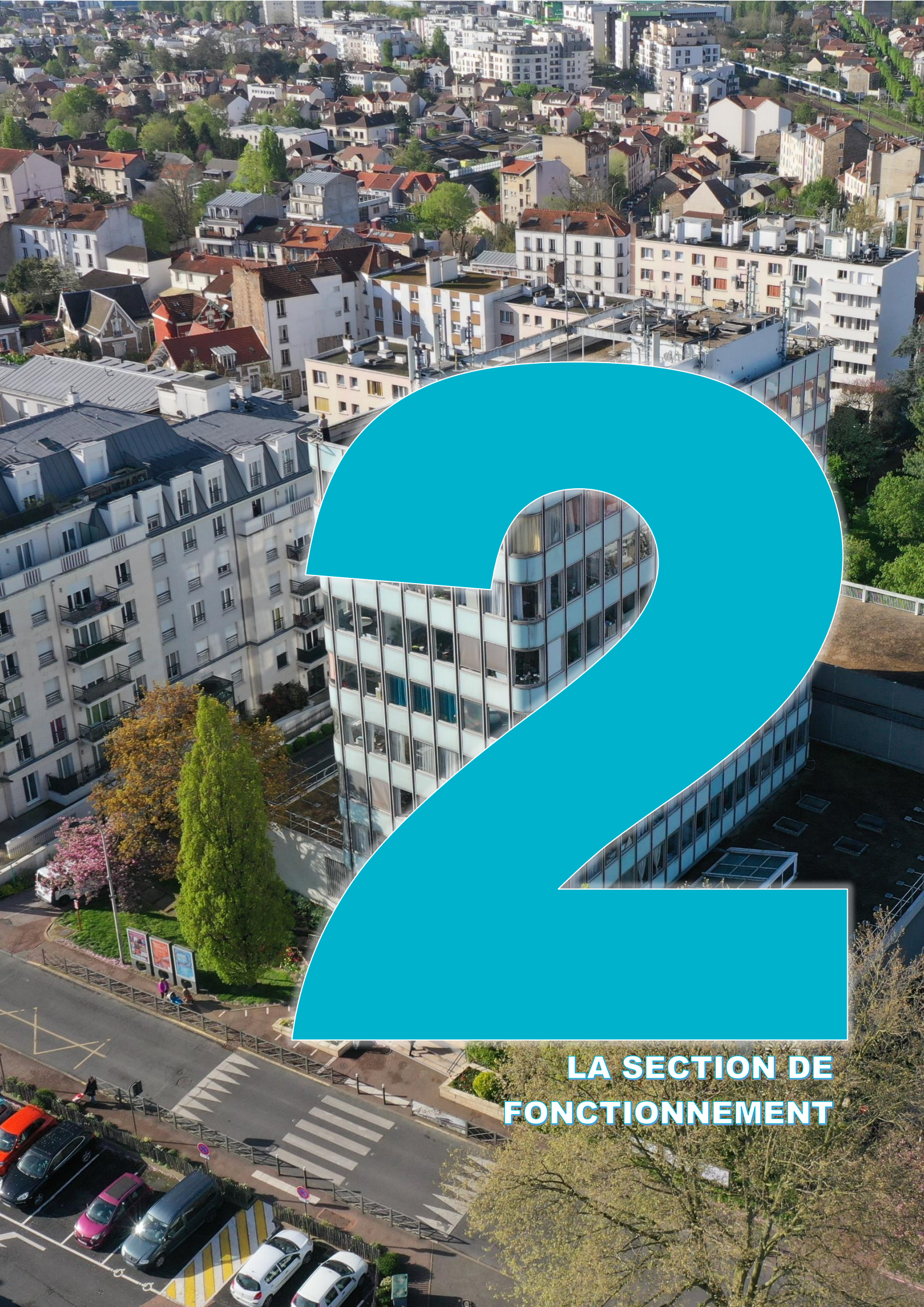
Dépenses d'investissement engagées non mandatées (Reports)		7 294 298,23 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		7 895 184,47 €
Soldes des restes à réaliser		600 886,24 €

Résultat comptable cumulé avant reprise du boni	Déficit	11 413 102.12 €
Soldes des restes à réaliser	Excédent	600 886,24 €
<i>Déficit réel de financement avant reprise du boni</i>	<i>Déficit</i>	<i>10 812 215.88 €</i>
Boni de liquidation Forum Grand Paris	Excédent	519.76 €
Déficit réel de financement		10 811 696.12 €

Le résultat final positif cumulé est donc de 7 391 848.06 € (7 391 328.30 majoré du boni de liquidation de 519.76 €). Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 18 203 544.18 € et un déficit d'investissement de 10 811 696.12 € (10 812 215.88 € minoré du boni de liquidation).

Il a été proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 de 18 203 544.18 € sur le budget 2024 comme suit :

- **au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 10 811 696.12 €**
- **au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (compte R002) : 7 391 848.06 €**



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement¹ enregistrent une **augmentation de 4,30%** pour atteindre **77,407 M€** contre 74,213 M€ en 2022.

CHAP.	2022	2023	ÉVOLUTION
011 - Charges à caractère général	20 668 459,83 €	21 771 987,53 €	5,34%
012 - Charges de personnel	43 018 976,95 €	42 573 659,00 €	-1,04%
014 - Atténuation de produits	2 756 716,00 €	2 755 880,35 €	-0,03%
65 - Autres charges de gestion	5 919 079,08 €	8 262 978,02 €	39,60%
GESTION DES SERVICES	72 363 231,86 €	75 364 504,90 €	4,15%
66 - Charges financières	1 268 085,49 €	1 899 219,37 €	49,77%
67 - Charges exceptionnelles	582 621,33 €	143 444,65 €	-75,38%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	74 213 938,68 €	77 407 168,92 €	4,30%

1. CHAPITRE 012 – LES CHARGES DE PERSONNEL

En 2023, les charges de personnel enregistrent une **diminution de 1,04 %** pour atteindre **42,573 M€** contre 43,018 M€ en 2022.

Lors du règlement du budget primitif 2023 par la CRC, les magistrats ont interpellé la collectivité sur la nécessité de suivi de la masse salariale de la Ville. Si la Ville a travaillé cette piste d'amélioration dès 2023, le budget primitif pris par arrêté préfectoral a toutefois fixé un objectif de masse salariale toujours conséquent pour la Ville.

Ainsi la Ville a pu atténuer les hausses subies par des causes exogènes et des effets mécaniques tout en portant une politique de fidélisation et de « dé-précarisation » :

Glissement vieillesse technicité (GVT) correspondant à la progression mécanique des évolutions de carrières	117 392,00 €
Hausse du point d'indice en 2022 en année pleine 2023	541 000,00 €
Hausse du point d'indice en juillet 2023	223 686,00 €
Hausse du Smic de 2022 en année pleine 2023	260 000,00 €
Hausse du Smic à l'été 2023	202 000,00 €
Déprécarisation et revalorisation de la filière Animation dès l'été 2023	310 900,00 €
Transfert des agents au CCAS	-2 060 000,00 €
Heures supplémentaires liées aux émeutes de l'été 2023	36 227,00 €
Création de postes 2022 en année pleine 2023 + créations 2023	949 289,00 €

Enfin, la municipalité a maintenu sa politique d'action sociale en faveur de son personnel en renouvelant son adhésion au CNAS pour 224 292,52 € et en subventionnant l'association AERO (amicale du personnel) à hauteur de 40 000 €.

¹ Hors mouvements d'ordre

2. CHAPITRE 011 – LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

En 2023, les charges à caractère général enregistrent une **augmentation de 5,34 %** pour atteindre **21,771 M€** contre 20,668 M€ en 2022.

La Ville a continué à faire face à une inflation et une explosion des prix. La moyenne de l'inflation de 2022 est calculée par l'INSEE à 5,2% et celle de 2023 à 4,9%. Ainsi, **au niveau national, les prix ont subi une hausse de + de 10 % en 2 ans**. Les dépenses à caractère général ont suivi cette tendance avec une hausse de 4,78 % en 2022 puis de 5,34% soit **une hausse de 10,12% en deux ans**.

La Ville a donc vu varier significativement le montant de ses contrats en fonction des clauses de révision. Les contrats les plus fortement impactés sont :

INTITULÉ	2022	2023	Évolution
Délégation de service public du centre aquatique	1 124 931,24 €	1 367 970,22 €	21,60%
Marché de restauration scolaire	3 646 071,98 €	4 673 406,67 €	28,18%
Frais de nettoyage des locaux	429 880,06 €	540 383,76 €	25,71%
Facture énergétique	2 560 533,21 €	4 368 558,67 €	70,61%

FOCUS – FACTURE ÉNERGÉTIQUE

Du fait de la crise de l'énergie, au niveau international, la Ville a vu **ses dépenses liées aux fournitures non stockables (6061) augmenter de 1,08 M€**. Ces dépenses impactent essentiellement le résultat 2023 en raison du délai entre la consommation et la facturation.

6061 - FOURNITURES NON STOCKABLES	2022	2023	ÉVOLUTION
60611 - Eau et assainissement	328 797,16 €	384 511,05 €	16,94%
60612 - Énergie - Électricité	1 060 410,47 €	2 641 008,42 €	149,06%
60613 - Chauffage urbain	714 865,49 €	522 255,85 €	-26,94%
60618 - Autres fournitures non stockables	272 346,78 €	553 597,11 €	103,27%
60622 - Carburants	184 113,31 €	267 186,24 €	45,12%

3. CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION

Ce chapitre est principalement marqué par la hausse des subventions et participations versées. Ainsi, en 2023, les autres charges de gestion enregistrent **une augmentation de 39,60 %** pour atteindre **8,26 M€** contre 5,91 M€ en 2022.

INTITULÉ	2022	2023	Evolution
Subvention CCAS	1 559 850,00 €	3 163 835,00 €	102,83%
FCCT	775 563,83 €	982 967,36 €	26,74 %
Contribution BSPP	915 000,00 €	997 075,68 €	8,97%
Modernisation des outils et de l'infrastructure informatiques	50 504,95 €	213 851,78 €	323,43%

4. CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES

En 2023, les charges exceptionnelles enregistrent **une baisse de 75,38 %** pour atteindre **1,43 k€** contre 5,82 k€ en 2022.

B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 92,412 M€, dont 2,32 M€ de recettes d'ordre consécutives en grande majorité aux cessions. Les recettes réelles augmentent de façon considérable en 2023 de près de 6,74 % par rapport à 2022. Le volume de recettes titrées est le plus élevé sur une période de comparaison 2018-2023.

Cette évolution s'explique par le dynamisme des recettes fiscales mais également par une recherche active de nos recettes non suivies et la reprise en main des régies par le titrage régulier des impayés.

CHAP.	2022	2023	ÉVOLUTION
013 - Atténuations de charges	665 721,52 €	641 595,40 €	-3,62%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 987 290,89 €	8 058 290,71 €	15,33%
73 - Impôts et taxes	61 793 972,38 €	67 382 605,96 €	9,04%
74 - Dotations et participations	11 485 674,24 €	12 167 752,87 €	5,94%
75 - Autres produits de gestion courante	707 968,56 €	815 433,97 €	15,18%
GESTION DES SERVICES	81 640 627,60 €	89 065 678,91 €	9,09%
77 - Produits exceptionnels	2 757 792,94 €	1 022 108,17 €	-62,93%
TOTAL RECETTES RÉELLES	84 398 420,54 €	90 087 787,08 €	6,74%

1. CHAPITRE 013 – ATTÉNUATIONS DE CHARGES

En 2023, les atténuations de charges enregistrent **une diminution de 3,62 %** pour atteindre **641 k€** contre 655 k€ en 2022.

013 - ATTÉNUATIONS DE CHARGES	2022	2023	ÉVOLUTION
6419 - Remboursement rémunération du personnel	408 925,40 €	299 519,51 €	-26,75%
6459 - Remboursement charges SS et prévoyance	256 796,12 €	342 075,89 €	33,21%
013 - ATTÉNUATIONS DE CHARGES	665 721,52 €	641 595,40 €	-3,62%

Ces recettes se décomposent essentiellement des remboursements d'assurance du personnel ou de trop-perçu par le personnel (299 519,51€) et de ceux émanant des organismes de la protection sociale (342 075,89€).

2. CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES

En 2023, les recettes de produits de services, du domaine et des ventes diverses enregistrent **une augmentation de 15,33 %** pour atteindre **8,058 M€** contre 6,987 M€ en 2022.

70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2022	2023	ÉVOLUTION
70311 - Concessions cimetières	166 013,70 €	93 062,95 €	-43,94%
70321 - Stationnement et location voie publique	55 089,61 €	63 325,60 €	14,95%
70323 - Redevance occupation domaine public communal	25 734,00 €	31 034,00 €	20,60%
70328 - Autres droits de stationnement et location	115 796,09 €	78 009,22 €	-32,63%
70383 - Redevance de stationnement	143 354,58 €	1 067 478,38 €	644,64%
70384 - Forfait de post-stationnement	446 726,41 €	707 142,47 €	58,29%
70388 - Autres redevances et recettes diverses	41 974,67 €	248 953,23 €	493,10%
7062 - Redevances services à caractère culturel	237 615,62 €	322 469,20 €	35,71%
70631 - Redevances services à caractère sportif	29 828,95 €	34 501,91 €	15,67%
70632 - Redevances services à caractère loisir	38 797,09 €	51 951,73 €	33,91%
7066 - Redevances services à caractère social	789 733,31 €	800 991,11 €	1,43%
7067 - Redevances services périscolaires	2 670 030,58 €	3 257 030,67 €	21,98%
70688 - Autres prestations de service	834 013,95 €	818 776,69 €	-1,83%
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	19 915,87 €	23 268,77 €	16,84%
70846 - Mise à dispo personnel GFP rattachement	- €	40 776,46 €	-
70848 - Mise à dispo personnel autres organismes	1 168 080,18 €	105 429,09 €	-90,97%
70878 - Remboursement frais par d'autres redevables	152 896,55 €	230 710,06 €	50,89%
7088 - Produits activités annexes (abonnements)	51 689,73 €	83 379,17 €	61,31%
TOTAL 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	6 987 290,89 €	8 058 290,71 €	15,33%

Comme évoqué en préambule de cette partie, le chapitre 70 reflète les actions menées pour optimiser les recettes mais elles ne seront que ponctuelles. Il s'est agit d'une part pour les redevances liées au stationnement de reprendre les versements et absences de versements depuis 2022 et d'autre part, d'optimiser les facturations de nos prestations et services.

En 2022, une non comptabilisation d'une partie des recettes engrangées sur le stationnement payant avait été expliquée dans le rapport CA 2022.

3. CHAPITRE 73 – IMPÔTS ET TAXES

En 2023, les dotations et participations enregistrent **une augmentation de 9,04 %** pour atteindre **67,382 M€** contre 61,793 M€ en 2022.

CHAPITRE 73 – IMPÔTS ET TAXES	2022	2023	ÉVOLUTION
73111 - Impôts directs locaux	42 215 941,54 €	46 660 360,00 €	10,53%
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	26 345,00 €	1 153 521,00 €	4278,52%
73211 - Attribution de compensation	15 879 729,00 €	15 879 729,00 €	0,00%
73212 - Dotation de solidarité communautaire	- €	320 543,00 €	-
73222 - Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France	671 658,00 €	509 765,00 €	-24,10%
7336 - Droits de place	5 014,43 €	4 784,83 €	-4,58%
7343 - Taxes sur les pylônes électriques	48 042,00 €	50 400,00 €	4,91%
7351 - Taxe consommation finale d'électricité	510 153,15 €	909 869,65 €	78,35%
7368 - Taxes locales sur la publicité extérieur	328 562,10 €	310 548,40 €	-5,48%
7381 - Taxes additionnelles droits de mutation	2 107 505,25 €	1 582 559,73 €	-24,91%
7388 - Autres taxes diverses	1 021,91 €	525,35 €	-48,59%
TOTAL CHAPITRE 73 – IMPÔTS ET TAXES	61 793 972,38 €	67 382 605,96 €	9,04%

La Ville n'ayant pas augmenté ses taux, cette hausse se fonde pour mémoire, d'une part, sur la valorisation nationale des bases, et d'autre part, sur la livraison de nouveaux biens, ce qu'on appelle la hausse des bases « physiques ».

Les DMTO amorcent une baisse qui devrait perdurer car elles se calculent sur les ventes immobilières, elles-mêmes en baisse.

La Ville est bénéficiaire du Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) depuis 2016. Le risque de sortie de ce dispositif est annuellement prévu par prudence budgétaire. Les baisses progressives de ce fond donnent malheureusement raison à cette prudence.

4. CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

En 2023, les dotations et participations enregistrent **une augmentation de 5,94 %** pour atteindre **12,167 M€** contre 11,485 M€ en 2022.

74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2022	2023	ÉVOLUTION
7411 - Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) - Part forfaitaire	5 000 305,00 €	4 838 176,00 €	-3,24%
74123 - Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)	986 592,00 €	1 161 786,00 €	17,76%
74127 - Dotation nationale de péréquation	451 131,00 €	438 257,00 €	-2,85%
744 - FCTVA	87 635,85 €	62 197,62 €	-29,03%
74718 - Autres participations de l'État	869 651,50 €	275 284,45 €	-68,35%
7472 - Participations des Régions	13 956,65 €	12 291,97 €	-11,93%
7473 - Participations des départements	102 307,58 €	197 811,80 €	93,35%
74751 - Participation GFP de rattachement	- €	6 455,00 €	-
7478 - Participations autres organismes	3 480 369,66 €	4 634 114,03 €	33,15%
7482 - Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	- €	2 186,00 €	
74834 - État - Compensation au titre des exonérations	436 539,00 €	481 192,00 €	10,23%
7484 - Dotation de recensement	8 266,00 €	8 501,00 €	2,84%
7485 - Dotations pour les titres sécurisés	48 920,00 €	49 500,00 €	1,19%
TOTAL 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	11 485 674,24 €	12 167 752,87 €	5,94%

5. CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

En 2023, les autres produits de gestion courante enregistrent **une augmentation de 7,13 %** pour atteindre **815 k€** contre 707 k€ en 2022.

75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2022	2023	ÉVOLUTION
752 - Revenus des immeubles	660 652,68 €	687 455,74 €	4,06%
757 - Redevances versées par fermiers, concessionnaires	43 768,58 €	77 558,52 €	77,20%
7588 - Autres produits divers de gestion courante	3 547,30 €	50 419,71 €	-11,19%
TOTAL 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	707 968,56 €	815 433,97 €	7,13%

Malgré une relative stabilité, il est à noter une baisse des revenus des immeubles et une hausse ponctuelle des revenus liés aux concessions grâce à la reprise des facturations des exercices antérieurs notamment les redevances issues du contrat de Délégation de service public des marchés forains.

6. CHAPITRE 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS

En 2023, les produits exceptionnels enregistrent **une baisse de 62,93 %** pour atteindre **1,022 M€** contre 2,757 M€ en 2022. Cette baisse s'explique essentiellement par une diminution des produits de cessions. L'année 2022, ayant vu l'importante cession de l'hôtel Brément.

77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	2022	2023	ÉVOLUTION
7711 - Dédits et pénalités perçus	126 558,38 €	2 373,90 €	-98,12%
7714 - Recouvrement des créances admises en non valeur	1 292,39 €	3 121,04 €	141,49%
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 844,98 €	7 849,37 €	-38,89%
773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	- €	2 778,00 €	-
775 - Produits des cessions d'immobilisations	2 200 852,00 €	764 451,00 €	-65,27%
7788 - Produits exceptionnels divers	416 245,19 €	241 634,86 €	-41,95%
TOTAL 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 757 792,94 €	1 022 208,17 €	-62,93%

An aerial photograph of a city street scene. In the foreground, a road with a crosswalk and several parked cars (red, black, pink, grey, white) is visible. A large, modern building with a glass facade and a curved corner is the central focus. A large, stylized blue number '3' is overlaid on the image, with circular cutouts showing the building's facade. The background shows a dense residential area with many smaller buildings and trees.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2023, les dépenses d'investissement enregistrent une **augmentation de 23,86 %** pour atteindre **35,590 M€** contre 28,733 M€ en 2022. Malgré un budget adopté tardivement, nous constatons que les dépenses d'investissement ont atteint un niveau conséquent.

CHAP.	2022	2023	ÉVOLUTION
20 - Immobilisations incorporelles (hors 204)	471 010,71 €	867 837,10 €	84,25%
204 - Subventions d'équipements versées	237 186,74 €	165 945,03 €	-30,04%
21 - Immobilisations corporelles	5 952 759,21 €	9 477 027,17 €	59,20%
Total des opérations d'équipement	15 992 345,91 €	17 733 353,54 €	10,89%
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	22 653 302,57 €	28 244 162,84 €	24,68%
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	- €	829 295,34 €	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 050 604,69 €	6 448 313,40 €	6,57%
TOTAL DÉPENSES FINANCIÈRES	6 050 604,69 €	7 277 608,74 €	20,28%
45... - Total des opérations pour compte de tiers	29 659,50 €	68 753,94 €	131,81%
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	28 733 566,76 €	35 590 525,52 €	23,86%

1. LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Les principales dépenses d'équipement de l'année se décomposent comme suit .

PLAN ÉCOLES

Les dépenses d'équipement liées au « Plan ÉCOLES » représentent près de **13,8 M€** en 2023, soit près de **38,69 % des dépenses d'investissement** et se répartissent comme suit :

Groupe scolaire Mermoz (opération 1109)	6 807 006,91 €
Groupe scolaire François DOLTO (opération 1106)	2 492 355,25 €
Maternelle Bois Perrier (opération 1116)	2 218 302,50 €
École Simone VEIL (opération 1108)	1 508 172,27 €
Entretien divers des écoles	481 004,00 €
Équipement et modernisation numérique des écoles et centres de loisirs	139 315,00 €
Achat de mobiliers	123 329,00 €
TOTAL PLAN ÉCOLES	13 769 484,93 €

CADRE DE VIE

Les dépenses d'équipement liées au Cadre de vie représentent près de **7,2 M€** en 2023, soit près de **20,20 %** des dépenses d'investissement et se répartissent comme suit :

Rénovation et entretien courants des voiries	4 745 222,00 €
Modernisation de l'éclairage public (opération 1088)	966 315,81 €
Mise en accessibilité (opération 1018)	421 870,12 €
Enfouissement des réseaux (opération 1081)	393 449,45 €
Vidé protection (opération 1063)	375 894,39 €
Parc du Plateau d'Avron (opération 1047)	287 287,05 €
TOTAL CADRE DE VIE	7 190 038,82 €

AUTRES POLITIQUES D'INVESTISSEMENT	
Création crèche Coteaux-Beauclair (opération 1120)	1 506 197,96 €
Modernisation informatique et applications métiers (1046)	869 198,00 €
Renouvellement du mobilier	165 945,00 €
Participation BSPP	165 945,00 €
Entretien des crèches	43 429,00 €
Renouvellement matériel évènementiel	36 791,00 €
Achat de mobiliers pour les crèches	4 008,00 €
TOTAL AUTRES	2 791 513,96 €

A. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2023, les recettes réelles d'investissement² enregistrent une **baisse de 15,88 %** pour atteindre **21,180 M€** contre 25,180 M€ en 2022.

CHAP.	2022	2023	ÉVOLUTION
13 - Subventions d'investissement	5 731 562,12 €	5 418 537,74 €	-5,46%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	7 450 000,00 €	10 000 000,00 €	34,23%
RECETTES D'ÉQUIPEMENT	13 181 562,12 €	15 418 537,74 €	16,97%
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	4 650 060,82 €	4 384 765,25 €	-5,71%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	7 327 713,44 €	- €	-100,00%
165 - Dépôts et cautionnements reçus	8 739,00 €	1 627,55 €	-81,38%
27 - Autres immobilisations financières	- €	1 289 148,50 €	-
TOTAL RECETTES FINANCIÈRES	11 986 513,26 €	5 675 541,30 €	-52,65%
45... - Total des opérations pour compte de tiers	11 971,00 €	86 442,44 €	622,10%
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	25 180 046,38 €	21 180 521,48 €	-15,88%

² Hors mouvements d'ordre

1. CHAPITRE 13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

En 2023, les subventions d'investissement enregistrent une **baisse de 5,46 %** pour atteindre **5,418 M€** contre 5,731 M€ en 2022.

13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2022	2023	ÉVOLUTION
13158 - Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables d'autres groupements	11 354,91 €	- €	-100,00%
1321 - Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables de l'État et des établissements nationaux	868 916,20 €	706 523,83 €	-18,69%
1322 - Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables des Régions	288 011,50 €	1 058 733,21 €	267,60%
1323 - Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables des Départements	30 938,33 €	106 288,97 €	243,55%
13251 - Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables des Groupements à fiscalité propre	566 900,00 €	918 056,00 €	61,94%
13258 - Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables des autres groupements	400 000,00 €	- €	-100,00%
1328 - Autres subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables	3 409 976,18 €	2 170 037,73 €	-36,36%
1342 - Amendes de police non transférable	155 465,00 €	458 898,00 €	195,18%
TOTAL 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 731 562,12 €	5 418 537,74 €	-5,46%

2. CHAPITRE 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES

En 2023, les emprunts et dettes assimilées enregistrent une **hausse de 34,09 %** pour atteindre **10,001 M€** contre 7,458 M€ en 2022.

16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	2022	2023	ÉVOLUTION
1641 - Emprunts en euros auprès des établissements financiers	7 450 000,00 €	4 000 000,00 €	-46,31%
16441 - Opérations afférantes à l'emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	- €	6 000 000,00 €	-
165 - Dépôts et cautionnements reçus	8 739,00 €	1 627,55 €	-81,38%
TOTAL 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	7 458 739,00 €	10 001 627,55 €	34,09%

La Ville a souscrit en 2022 un nouvel emprunt de 10 M€ auprès de l'Agence France Locale. Cet emprunt n'a toutefois pas été mobilisé en totalité en 2022. Il a donc figuré dans les reports de recettes en 2023 pour 4 000 000 €.

Au 31 décembre 2023, le montant de l'encours de dette atteignait 81,991 M€ en incluant le prêt souscrit par Opalia pour financer la réhabilitation du centre aqua-nautique et intégré en 2017 à la dette propre communale.

Les intérêts de la dette payés en 2023 s'élevant à 1,899 M€ et le remboursement du capital à 6,448 M€. **L'annuité s'est établie à 8,347 M€**, en hausse logique par rapport à 2022 (7,32 M€).

Avec un encours majoritairement en taux fixe, la dette communale est parfaitement sécurisée, d'autant qu'**elle affiche au 31 décembre 2023 un taux moyen global à 2,78%**. Dans le contexte économique actuel, ce taux s'est accru par rapport à 2022 (1.96 %) mais cela reste bien en dessous des taux moyens actuellement en vigueur pour les communes de même strate.

Enfin, la Ville affiche une dette intégralement classée « 1A » (produits non risqués) selon les critères de la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, dite « Charte Gissler ».

La typologie de la dette a varié en passant en 2022 à 72,61% de taux fixe pour arriver au 31 décembre 2023 à 64,09 %.

3. CHAPITRE 10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES

En 2023, les dotations, fonds divers et réserves enregistrent une **baisse de 63,38 %** pour atteindre **4,384 M€** contre 11,977 M€ en 2022.

10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	2022	2023	ÉVOLUTION
10222 - FCTVA	3 662 480,48 €	3 859 140,35 €	5,37%
10226 - Taxe d'aménagement	987 580,34 €	525 624,90 €	-46,78%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	7 327 713,44 €	- €	-
TOTAL 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	11 977 774,26 €	4 384 765,25 €	-63,39%

Cette importante baisse s'explique par l'absence d'excédents de fonctionnement capitalisés (1068) liée à la reprise anticipée du résultat imposée par la CRC dans le budget adopté par le préfet.

4. CHAPITRE 27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En 2023, les autres immobilisations financières enregistrent une **hausse de 1,289 M€**.

27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2022	2023	ÉVOLUTION
274 - Prêts	- €	1 289 148,50 €	-
TOTAL 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	- €	1 289 148,50 €	-



SYNTHÈSE

Les résultats budgétaires de l'exercice 2023 illustrent les ambitions de la municipalité avec le maintien de ses priorités :

- ✓ l'éducation porteur d'un plan écoles ;
- ✓ le cadre de vie avec des dépenses d'investissement conséquentes pour les espaces publics ;
- ✓ le renforcement de la sécurité ;
- ✓ le lien social avec un fort soutien au C.C.A.S. et une politique culturelle, événementielle et associatives dynamique.

De plus, au terme de cette année 2023, force est de constater que :

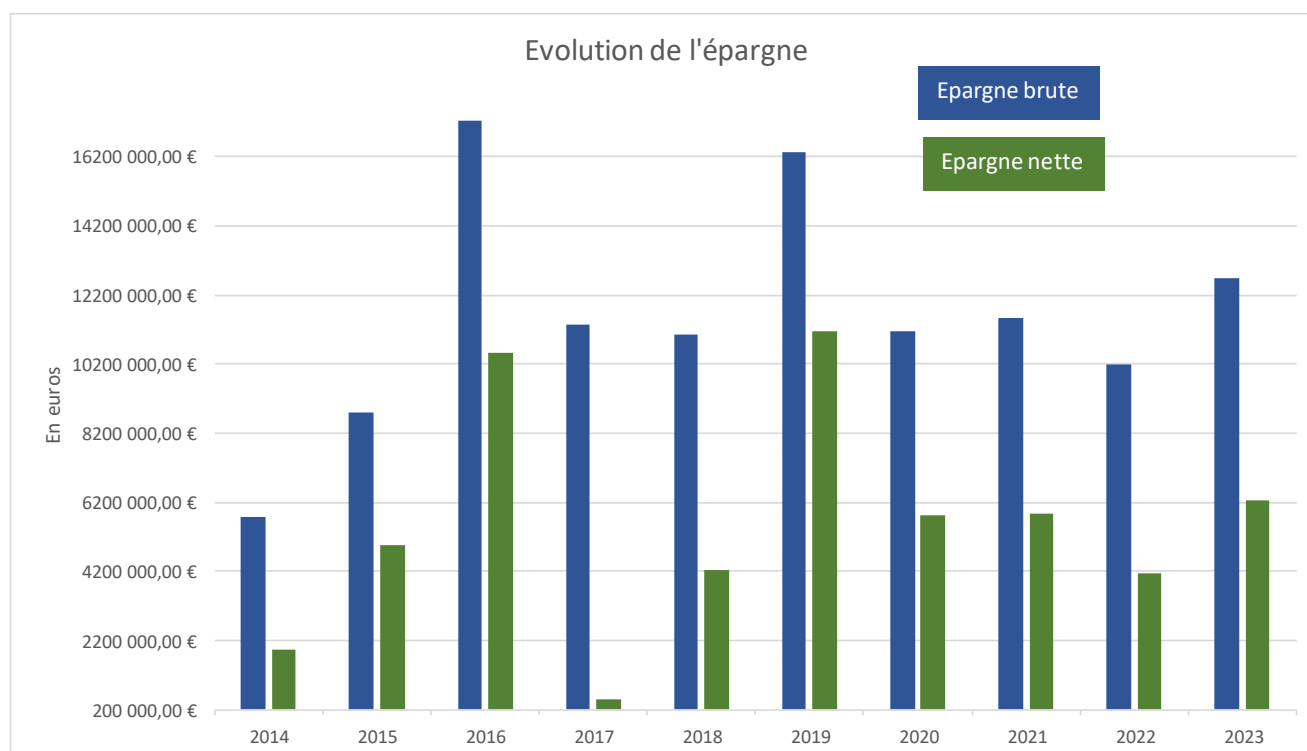
- ✓ Les taux des taxes foncières sont maintenus à leur niveau depuis 2020 et les tarifs à destination des familles n'ont globalement pas été revalorisés ;
- ✓ Une hausse de nos recettes de fonctionnement explique un résultat de la section de fonctionnement confortable ;
- ✓ La capacité d'autofinancement de la Ville (épargne brute) est supérieure à celle des années passées. L'épargne nette se chiffre à 6,2 M€ ;
- ✓ Les dépenses de personnel ont été maîtrisées avec une baisse de -1,04% répondant aux attentes de la CRC sans diminuer la volonté politique de renforcer l'administration dans les secteurs prioritaires ;



ANNEXES

ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE

	ÉPARGNE BRUTE	REMBOURSEMENT DETTE CAPITAL	ÉPARGNE NETTE
2014	5 775 564,72 €	3 834 999,96 €	1 940 564,76 €
2015	8 802 414,58 €	3 820 339,93 €	4 982 074,65 €
2016	17 249 823,55 €	6 714 471,39 €	10 535 352,16 €
2017	11 358 004,46 €	10 890 458,58 €	467 545,88 €
2018	11 035 912,66 €	6 798 920,96 €	4 236 991,70 €
2019	16 322 374,24 €	5 188 260,06 €	11 134 114,18 €
2020	11 147 567,71 €	5 304 793,24 €	5 842 774,47 €
2021	11 530 988,57 €	5 655 329,39 €	5 875 659,18 €
2022	10 184 481,86 €	6 050 604,69 €	4 133 877,17 €
2023	12 680 618,16 €	6 448 313,40 €	6 232 304,76 €



GLOSSAIRE

AVIP : Crèches à vocation d'insertion professionnelle
BSPP : Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales
CNAS : Comité National d'Action Sociale
CRC : Chambre Régionale des Comptes
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DMTO : Droits de Mutation à Titre Onéreux
DSUCS (ou DSU) : Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale
ETAPS : ÉDUCATEUR Territorial des Activités Physiques et Sportives
FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA
FSRIF : Fonds de Solidarité de la Région Ile de France
GFP : Groupements à fiscalité propre
GVT : Glissement Vieillesse Technicité
GPGE : Grand Paris Grand Est
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
Smic : Salaire minimum de croissance